

Forêt domaniale de Saint-Germain

1^{er} septembre 2015

Le dépérissement du chêne

LA FORET DOMANIALE DE ST-GERMAIN EN QUELQUES CHIFFRES

- Constituée à 45% de chênes sessiles et pédonculés selon les inventaires de 2005.
- Une superficie de 3532 ha
- Une fréquentation estimée à 3 millions de visites par an (étude Crédoc de 2000)
- De nombreux équipements et sites d'accueil : parcs forestiers, pistes équestres, sentiers découverte.
- Inventoriée en ZNIEFF (Zone d'Intérêt Ecologique Faunistique Floristique et Paysager.
- Composée de chevreuils, sangliers, lapins, renards..., oiseaux, amphibiens... et d'une flore remarquable comme le passage à feuilles variables.
- Un comité écologique composé d'experts et de forestiers travaillent sur des questions d'environnement.
- La récolte de bois représente environ 3500 m³ / an.

Les peuplements feuillus âgés de la forêt de St-Germain en état de crise

La forêt de St-Germain est fortement affectée par des dépérissements du chêne sessile, du chêne pédonculé et du hêtre.

Ce constat réalisé par l'ONF et les experts du département « Santé des Forêts » concerne l'ensemble de la forêt avec des zones plus marquées.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation :

- Le peuplement âgé est composé d'une majorité d'arbres de plus de 150 ans.
- La tempête de 1999 a provoqué des trouées sur des peuplements très denses : les effets de lisière et l'isolement des quelques arbres ayant résisté au vent exposent les troncs et les branchages au dessèchement. Par ailleurs les systèmes racinaires et les houppiers ont été endommagés : les arbres qui ne sont pas tombés ont malgré tout beaucoup souffert de la tempête.
- La faible pluviométrie de 2003 à 2012 a accentué le dépérissement.

Beaucoup d'arbres dépérissants ont été récoltés depuis la tempête de 1999.

L'ONF a réalisé un inventaire de l'état sanitaire selon un protocole de description basé sur la perte foliaire

- 60% de la surface de la forêt a été inventoriée (plus de 2000 hectares),
- l'inventaire a été réalisé sur les « vieilles » futaies et futaies adultes de chênes et de hêtres,
- la forêt a été parcourue à raison d'un point d'inventaire tous les 2 hectares,
- 4400 arbres ont été observés : hêtres, chênes sessiles et pédonculés.

Les arbres ont été classés en 5 catégories, de l'arbre sain à l'arbre mort.



Forêt domaniale de Saint-Germain

1^{er} septembre 2015

Le dépérissement du chêne



L'érable, le frêne ou le prunus sérotina envahissent la forêt. Très dynamiques à l'installation, on observe déjà leur dépérissement avant l'âge adulte en raison d'une pluviométrie insuffisante et de pathogènes comme la chalarose du frêne ou la suie de l'érable.

*L'aménagement forestier

Il constitue la feuille de route pour le gestionnaire, sur une période généralement de 20 ans, en fixant les objectifs à court et à long terme et en prescrivant les actions à réaliser, après avoir fait l'état des lieux.

Il permet de programmer les coupes et les travaux nécessaires pour :

- éclaircir et renouveler la forêt
- favoriser la biodiversité
- entretenir et améliorer les équipements d'accueil

L'aménagement actuel de la forêt de St-Germain a été réalisé pour la période 2005-2024.

Il est approuvé par arrêté ministériel.

Les résultats du protocole montrent un dépérissement alarmant des arbres

- 21% des arbres ont perdu plus de 50% de leur feuillage, ce qui signifie un mauvais état de santé et une perte de la faculté fructifère. Certains arbres sont déjà morts.
- Le *Prunus Sérotina*, espèce invasive ainsi que l'érable sycomore et le frêne couvrent de semis les sols forestiers, ne laissant aucune chance au chêne et aux fruitiers de se renouveler sans intervention humaine. Le nombre de semenciers sains de chênes et hêtres est variable selon les lieux de la forêt, mais il est insuffisant pour réussir une régénération naturelle des essences adaptées sur 70% des placettes inventoriées.

Cet état des lieux nécessite de modifier l'aménagement* de la forêt de St-Germain

L'aménagement actuel n'est plus adapté à la situation de la forêt : l'ONF doit revoir ce plan de gestion rapidement.

Celui-ci devra intégrer plusieurs facteurs :

- Les peuplements sont âgés,
- Sur 550 ha la régénération naturelle des chênes et hêtres est encore possible mais deviendra difficile si on la diffère trop longtemps. Cependant, pour limiter l'impact paysager, on ne renouvellera pas toute cette surface dans les 10 années qui viennent.

Il faudra donc échelonner les investissements en plantation et gérer transitoirement les essences qui se développent spontanément. Certaines de ces essences sont adaptées aux conditions locales de sols et de climat, comme le charme, le chêne pubescent, d'autres comme *le Prunus Serotina*, l'érable sycomore et le frêne posent un réel problème de gestion durable car elles concurrencent fortement les essences forestières adaptées et n'ont pas d'avenir dans le bassin parisien.

Dans ce contexte très contraint, l'objectif est donc de pérenniser un état boisé diversifié et résistant, à court et à long terme. Pour cela la régénération en « essences durables » comme le chêne est une priorité.

Des coupes de renouvellement s'avèrent donc nécessaires pour régénérer le peuplement par semis naturels ou plantation. Afin de préserver les paysages forestiers, ces coupes se feront conformément **aux orientations de l'étude paysagère réalisée par l'ONF** dans le contexte d'une forêt périurbaine très fréquentée.